

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET - 31 MARS 2008

Entités des NU chargées de mise en œuvre : PNUD		Domaine Prioritaire : Droits de l'Homme et Justice	
Ministère de tutelle : Ministère de la Justice			
No du Projet : PBF/BDI/C-2		Titre du projet : <i>Réduction des violences et suppression des règlements de compte par la relance du Programme national de constat et d'exécution des arrêts et jugements rendus par les cours et tribunaux accompagné du renforcement des capacités de l'appareil judiciaire.</i>	
Couverture géographique		Tout le pays	
Budget approuvé		1.000.000 USD	
Date d'approbation/NY		18 mai 2007	
Date de démarrage		04 octobre 2007	Date prévue pour la clôture du projet : 31 décembre 2008
Retard éventuel (mois)		3 mois	Commentaires : Retard de 3 mois dû à la lenteur dans la mise en place de la structure d'appui au niveau du Ministère de tutelle et au problème de procurement.

Réalisations par rapport aux objectifs et aux résultats

Résultats attendus	Activités prévues	Réalisations
Résultat 1 : Les capacités matérielles et humaines des cours et tribunaux sont renforcées pour assurer les descentes sur les lieux;	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des magistrats, huissiers et greffiers Fourniture d'équipements de transport et carburant aux Tribunaux de grande Instance et à la Cour Suprême pour la mise en œuvre du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - 550 Magistrats, Greffiers et Huissiers en voies d'exécution, technique de rédaction, analyse de décisions et en genre - Véhicules achetés et remis au 17 Tribunaux de Grande Instance et la Cour Suprême - 11 véhicules loués pour les Tribunaux ayant un stock important de jugements à exécuter -
Résultat 2 Les bénéficiaires des décisions judiciaires sont remis dans leurs droits à travers la planification et l'exécution définitive de 60% des 4020 dossiers pendants	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du plan pour le programme d'exécution Exécution des arrêts et jugements rendus 	<ul style="list-style-type: none"> - Un inventaire a été effectuée pour actualiser le nombre d'arrêts et jugements à exécuter - La campagne pour l'exécution des arrêts et jugements a démarré au mois de mars 2008 dans tout le pays pour une période initiale de 3 semaines. - 43 jugements et arrêts exécutés au cours du mois de mars 2008 - Des rencontres et échanges entre acteurs du Ministère de la Justice et de l'Intérieur, société civile et confessions religieuses sur les objectifs du projet ont été organisés au mois de février 2008.

Résultats attendus	Activités prévues	Réalizations
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des réunions entre Cour Suprême/ Chefs de Jurisdiction/Administration 	
<p>Résultat 3 : Le retard dans le constat des affaires en instance est résorbé à travers la planification et l'instruction de 75% des 3087 dossiers qui nécessitent l'instruction sur les lieux pour être jugées.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Actualisation de l'inventaire des dossiers 2- Elaboration d'un plan pour le programme de constat 3- Missions sur le terrain pour résorber le retard dans le constat des affaires en instance 4- Programme de sensibilisation par le biais des medias 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de l'inventaire des affaires en instance nécessitant un constat. - La campagne a démarré au mois de mars 2008 dans tout le pays pour une période initiale de 3 semaines - 86 affaires constatées au cours du mois de mars 2008 - l'appel d'offre pour les medias a été lancé
<p>Taux d'exécution budgétaire : 76.50%</p>		

Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats

Le programme renforcement des capacités a permis aux magistrats, huissiers et greffiers de procéder à l'analyse des décisions à rendre et d'identifier des obstacles et les risques à prendre en compte dans la mise en œuvre du projet.

Les équipements vont permettre d'accroître les capacités des juridictions dans le traitement rapide des dossiers et réduire le manque d'efficacité.

Au cours des trois semaines de démarrage de la campagne de constat et d'exécution des jugements, aucun incident n'a été rapporté.

Une légère tendance au recours à la violence pour le règlement de certains litiges a été notée depuis le lancement officiel du projet par le Président de la république.